

Commentaire du contrat de travail

Jean-Philippe Dunand, Pascal Mahon (édit.)

David Aubert • Florence Aubry Girardin • François Bohnet • Aline Bonard • Christian Bruchez
Vincent Carron • Éric Cerottini • Marie-Gisèle Danthe • Patricia Dietschy-Martenet • Giuseppe
Donatiello • Jean-Philippe Dunand • Anne-Sylvie Dupont • Werner Gloor • Boris Heinzer
Eloi Jeannerat • Karine Lempen • Guy Longchamp • Pascal Mahon • Sylvain Marchand
Françoise Martin Antipas • David Raedler • Jean Christophe Schwaab • Nathalie Tissot
Aurélien Witzig • Rémy Wyler

2^e édition



Stämpfli Editions

Cet ouvrage est une oeuvre collective rédigée par vingt-cinq contributrices et contributeurs suisses romand·e·s, actives et actifs dans l'enseignement et/ou la pratique du droit du travail. Il constitue la deuxième édition d'un Commentaire de référence des articles 319 à 362 CO. Le livre contient une mise à jour complète qui tient compte des évolutions de la loi, de la jurisprudence et de la doctrine. Des problématiques très actuelles, telles que la pandémie de Covid-19 ou le développement du télétravail, ont été intégrées.

Le rôle et l'interprétation des articles 319 à 362 CO sont présentés de manière claire, détaillée et synthétique. Le commentaire de chaque article propose une analyse critique de la jurisprudence, toujours plus abondante, ainsi qu'une explication des relations entre les diverses normes qui régissent les rapports de travail. Un index détaillé permet d'identifier rapidement les passages pertinents.

L'ouvrage s'adresse aux administrations, aux tribunaux, aux avocat·e·s, aux associations patronales et syndicales, aux responsables des ressources humaines, ainsi qu'aux enseignant·e·s et étudiant·e·s. Il constitue un instrument de consultation indispensable et pratique sur toutes les questions relatives au contrat de travail.

Jean-Philippe Dunand
Pascal Mahon
(Éditeurs)

Commentaire du contrat de travail

2^e édition

Avec la collaboration de Camille Zimmermann

Auteurs :

David Aubert, Florence Aubry Girardin, François Bohnet, Aline Bonard, Christian Bruchez, Vincent Carron, Éric Cerottini, Marie-Gisèle Danthe, Patricia Dietschy-Martenet, Giuseppe Donatiello, Jean-Philippe Dunand, Anne-Sylvie Dupont, Werner Gloor, Boris Heinzer, Eloi Jeannerat, Karine Lempen, Guy Longchamp, Pascal Mahon, Sylvain Marchand, Françoise Martin Antipas, David Raedler, Jean Christophe Schwaab, Nathalie Tissot, Aurélien Witzig, Rémy Wyler



Stämpfli Editions

Commentaire du contrat de travail

Proposition de citation :

AUTEUR, in : Commentaire du contrat de travail, Dunand/Mahon (édit.), avec la collaboration de Zimmermann C., Berne 2022, N x ad art.y

Ce livre est protégé par le droit d'auteur. Toute forme de distribution à des tiers (à titre onéreux ou gratuit) est interdite. Le fichier contient un filigrane caché dans lequel les données de téléchargement sont stockées.

Information bibliographique de la Deutsche Nationalbibliothek

La Deutsche Nationalbibliothek a répertorié cette publication dans la Deutsche Nationalbibliografie ; les données bibliographiques détaillées peuvent être consultées sur Internet à l'adresse <http://dnb.d-nb.de>.

Tous droits réservés, en particulier le droit de reproduction, de diffusion et de traduction. Sans autorisation écrite de l'éditeur, l'œuvre ou des parties de celle-ci ne peuvent pas être reproduites, sous quelque forme que ce soit (photocopies, par exemple), ni être stockées, transformées, reproduites ou diffusées électroniquement, excepté dans les cas prévus par la loi.

© Stämpfli Editions SA Berne · 2022
www.staempfliverlag.com

E-Book ISBN 978-3-7272-8925-5

Dans notre librairie en ligne www.staempflishop.com, la version suivante est également disponible :

Print ISBN 978-3-7272-8924-8



Préface de la deuxième édition

Cette deuxième édition constitue une mise à jour complète qui tient compte des évolutions de la loi, de la jurisprudence et de la doctrine. Des problématiques très actuelles, telles que la pandémie de Covid-19 ou le développement du télétravail, ont été intégrées.

Nous avons conservé, pour ce qui est des auteur·e·s, la même équipe, avec quelques renforts, de sorte que cette deuxième édition a été rédigée par vingt-cinq contributrices et contributeurs suisses romand·e·s, actives et actifs dans l'enseignement et/ou la pratique du droit du travail.

Nous souhaitons remercier en premier lieu les auteur·e·s qui ont avec enthousiasme et dévouement dégagé le temps nécessaire pour rédiger des contributions de qualité, malgré leur emploi du temps très chargé. Nos remerciements vont également à Madame Camille Zimmermann, assistante-doctorante auprès de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, qui a fourni un travail remarquable de relecture et d'harmonisation formelle du manuscrit. Nous tenons enfin à remercier les éditions Stämpfli, et en particulier Madame Fanny Weiss, responsable de projet francophone, pour leur confiance et l'excellente collaboration dans la confection de l'ouvrage.

Jean-Philippe Dunand
Neuchâtel, juin 2022

Pascal Mahon

Préface de la première édition

Économiquement, mais aussi socialement et humainement, le contrat de travail est au cœur de notre société. Le Code suisse des obligations lui consacre aujourd'hui près de 130 dispositions. Né en droit fédéral à la charnière du XIX^e et du XX^e siècle, dans le Code de 1881 puis dans celui de 1911, le droit du contrat de travail n'a cessé de prendre de l'ampleur et de se complexifier, notamment au travers de plusieurs révisions du Code, liées aux évolutions de la société. Cet ouvrage vise à faciliter la compréhension et l'application de ce droit. Le rôle et l'interprétation des articles 319 à 362 CO sont présentés de manière claire, détaillée et synthétique. Le commentaire de chaque article comprend une présentation critique de la jurisprudence, toujours plus abondante, ainsi qu'une explication des relations entre les diverses normes qui régissent les rapports de travail.

Ce commentaire constitue une œuvre collective rédigée par vingt-deux contributeurs suisses romands, actifs dans l'enseignement et/ou la pratique du droit du travail. Il apporte un regard souvent novateur et diversifié sur cette matière passionnante et très évolutive.

Nous souhaitons remercier en premier lieu les auteurs qui ont avec enthousiasme dégagé le temps nécessaire pour rédiger des contributions approfondies, en sus de leur emploi du temps très chargé. Nos remerciements vont également à Mesdames Kim Dreyer, Héloïse Rosello et Myriam Vacheron, ainsi qu'à Messieurs Olivier Bigler, Nicolas Brügger et Yannick Tiefnig, collaborateurs scientifiques auprès de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, qui ont fourni un travail remarquable pour la mise au point formelle de la publication, ainsi qu'à Madame Viviane Perratone, secrétaire auprès de cette même faculté, qui a assuré la correspondance. Nous tenons enfin à remercier les éditions Stämpfli, et en particulier Madame Isabelle Clerc, responsable de projet francophone, pour leur confiance et l'excellence de leur collaboration dans la confection de l'ouvrage.

Jean-Philippe Dunand
Neuchâtel, janvier 2013

Pascal Mahon

Auteur-e-s

AUBERT DAVID, docteur en droit, avocat, spécialiste FSA en droit du travail,
Étude Aubert, Spinedi, Street & Associés, Genève,
art. 330-330b ; 347-350a CO

AUBRY GIRARDIN FLORENCE, docteure en droit, docteure h.c.,
titulaire du brevet d'avocat,
Juge au Tribunal fédéral, Présidente de la II^e Cour de droit public,
art. 336c-336d ; 340-340c CO

BOHNET FRANÇOIS, docteur en droit, avocat,
Professeur à l'Université de Neuchâtel,
Étude KGG & Associés, Neuchâtel,
art. 341 ; 361-362 CO

BONARD ALINE, avocate, spécialiste FSA en droit du travail,
spécialiste FSA en droit pénal,
Étude CBWM & Associés, Lausanne,
art. 335-335a CO

BRUCHEZ CHRISTIAN, avocat, spécialiste FSA en droit du travail,
WAEBER AVOCATS, Genève,
art. 335d-335k ; 356-358 CO

CARRON VINCENT, avocat, LL.M New York University,
spécialiste FSA en droit du travail,
Schellenberg Wittmer/Attorneys at Law, Genève,
art. 334 CO

CEROTTINI ÉRIC, docteur en droit, avocat, spécialiste FSA en droit du travail,
Étude Luciani, Cerottini & Brantschen, Lausanne,
art. 329-329f CO

DANTHE MARIE-GISÈLE, docteure en droit, avocate, CAS en droit du travail,
AVASAD – Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile, Lausanne,
art. 322-322c ; 323-323b ; 326-327c CO

DIETSCHY-MARTENET PATRICIA, docteure en droit, avocate,
Professeure aux Universités de Lausanne et Neuchâtel,
juge suppléante au Tribunal cantonal vaudois, avocate-conseil,
Étude Centralex Avocats, Lausanne,
art. 336b ; 341 ; 361-362 CO

DONATIELLO GIUSEPPE, docteur en droit, avocat,
spécialiste FSA en droit du travail, WAEBER AVOCATS, Genève,
art. 335d-335k ; 357a CO

DUNAND JEAN-PHILIPPE, docteur en droit, avocat,
Professeur à l'Université de Neuchâtel,
art. 319 ; 321-321e ; 328-328b ; 336-336b CO

DUPONT ANNE-SYLVE, docteure en droit, avocate,
spécialiste responsabilité civile et droit des assurances,
Professeure aux Universités de Neuchâtel et Genève,
art. 331-331f CO

GLOOR WERNER, avocat,
Juge suppléant à la Cour de Justice de Genève,
Président à la Chambre des Prud'hommes, Étude WLM, Genève,
art. 337-339d CO

HEINZER BORIS, docteur en droit, avocat,
spécialiste FSA en droit du travail,
Étude CBWM & Associés, Lausanne,
art. 335b-335c CO

JEANNERAT ELOI, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat,
Greffier au Tribunal fédéral, juge suppléant au Tribunal cantonal jurassien,
art. 342 ; 359-360f CO

LEMPEN KARINE, docteure en droit,
Professeure à l'Université de Genève,
art. 321a-321b ; 344-346a CO

LONGCHAMP GUY, docteur en droit, avocat,
Chargé d'enseignement à l'Université de Neuchâtel,
Étude Avocats & Conseils, Saint-Sulpice,
art. 324-324b CO

MAHON PASCAL, docteur en droit,
Professeur à l'Université de Neuchâtel,
art. 342 ; 359-360f CO

MARCHAND SYLVAIN, docteur en droit, avocat,
Professeur aux Universités de Genève et Neuchâtel,
art. 325 CO

MARTIN ANTIPAS FRANÇOISE, docteure en droit, avocate,
spécialiste FSA en droit du travail,
Étude Resolution Legal Partners, Lausanne,
art. 333-333b CO

RAEDLER DAVID, docteur en droit, avocat,
HDC Law Firm – Étude d’avocats, Lausanne,
art. 328-328b CO

SCHWAAB JEAN CHRISTOPHE, docteur en droit,
art. 335d-335k CO

TISSOT NATHALIE, docteure en droit, avocate,
Professeure à l’Université de Neuchâtel,
Étude Tissot, La Chaux-de-Fonds,
art. 332 CO

WITZIG AURÉLIEN, docteur en droit, avocat,
Chargé d’enseignement aux Universités de Neuchâtel et Genève,
art. 322d ; 351-355 CO

WYLER RÉMY, docteur en droit, avocat, spécialiste FSA en droit du travail,
Professeur à l’Université de Lausanne,
Étude CBWM & Associés, Lausanne,
art. 320 ; 329g-329j CO

Tables des matières

Préface de la deuxième édition	V
Préface de la première édition.....	VII
Auteur-e-s	IX
Liste des abréviations.....	XXXIX
Bibliographie générale.....	LVII
Table des messages	LXI

Titre dixième : Du contrat de travail

Chapitre premier : Du contrat individuel de travail

A. Définition et formation

I. Définition

Art. 319	1
I. Généralités	3
II. Éléments caractéristiques du contrat de travail (art. 319 al. 1 CO).....	5
III. La qualification du contrat par le juge	12
IV. Le contrat de travail à temps partiel (art. 319 al. 2 CO).....	16
V. Contrats de travail spécifiques	21

II. Formation

Art. 320	31
I. Généralités	33
II. Conclusion par accord de volonté et forme du contrat.....	33
III. Restrictions à la liberté contractuelle	38
IV. Contrat de travail de fait.....	45
V. Relation de fait en présence d'un contrat nul ou annulable.....	53
VI. Modification du contrat.....	56
VII. Phase précontractuelle.....	56

B. Obligations du travailleur

I. Travail personnel

Art. 321	58
I. Généralités	58
II. Obligation d'exécuter personnellement sa prestation de travail.....	59
III. Les exceptions au principe de l'exécution personnelle	61

II. Diligence et fidélité à observer		
	Art. 321a	65
I.	Généralités	67
II.	Obligation de diligence (art. 321a al. 1 CO)	69
III.	Obligation de fidélité (art. 321a al. 1 CO)	69
IV.	Obligation de traiter avec soin le matériel mis à disposition (art. 321a al. 2 CO)	78
V.	Interdiction du travail rémunéré pour un tiers (art. 321a al. 3 CO)	80
VI.	Obligation de garder le secret (art. 321a al. 4 CO)	83
VII.	Autres cas d'application	89
VIII.	Sanctions	93
III. Obligation de rendre compte et de restituer		
	Art. 321b	95
I.	Généralités	96
II.	Obligation de rendre compte et de restituer (art. 321b al. 1 CO)	96
III.	Obligation de remettre le produit de l'activité contractuelle (art. 321b al. 2 CO)	100
IV.	Droits de compensation et de rétention de la personne salariée	101
IV. Heures de travail supplémentaires		
	Art. 321c	103
I.	Généralités	104
II.	Notion d'heures supplémentaires	106
III.	Obligation d'effectuer des heures supplémentaires (art. 321c al. 1 CO)	110
IV.	Compensation des heures supplémentaires (art. 321c al. 2 et 3 CO)	114
V.	Exercice du droit par le travailleur	120
VI.	Coordination avec la LTr (travail supplémentaire)	126
VII.	Régimes applicables aux cadres supérieurs	128
V. Directives générales et instructions à observer		
	Art. 321d	131
I.	Généralités	132
II.	Droit de l'employeur de donner des directives (art. 321d al. 1 CO)	133
III.	Devoir du travailleur de respecter les directives (art. 321d al. 2 CO)	140
IV.	Principaux cas d'application : tâches et lieu de travail	142
V.	Sanctions contre le travailleur qui ne respecte pas les directives	146

VI. Responsabilité du travailleur		
	Art. 321e	147
I.	Généralités	148
II.	Conditions de la responsabilité (art. 321e al. 1 CO).....	152
III.	Mesure de la diligence (art. 321e al. 2 CO).....	158
IV.	Calcul des dommages-intérêts (art. 99 al. 3 et 42 ss CO).....	161
V.	Prescription (art. 127 CO).....	165
 C. Obligations de l'employeur		
I. Salaire		
1. Nature et montant en général		
	Art. 322	168
I.	Généralités	169
II.	Fixation du salaire.....	172
III.	Salaire en espèces et en nature	178
IV.	Salaire brut et salaire net.....	180
 2. Participation au résultat de l'exploitation		
	Art. 322a	182
I.	Généralités	183
II.	Calcul.....	185
III.	Droit de contrôle du travailleur	186
 3. Provision		
a. Naissance du droit à la provision		
	Art. 322b	189
I.	Généralités	190
II.	Naissance du droit à la provision	191
III.	Extinction du droit à la provision	194
 b. Décompte		
	Art. 322c	196
I.	Généralités	197
II.	Décompte	197
III.	Droit de contrôle du travailleur	198
 4. Gratification		
	Art. 322d	200
I.	Généralités	202
II.	Les sources de l'obligation de payer la gratification.....	204
III.	Le montant de la gratification	213
IV.	Les conditions affectant la gratification	216

	II. Paiement du salaire	
	1. Délais et terme de paiement	
	Art. 323	218
I.	Généralités	219
II.	Délais et terme de paiement	220
III.	Demeure de l'employeur	222
IV.	Prescription	224
V.	Avances	224
	2. Retenue sur le salaire	
	Art. 323a	226
I.	Généralités	227
II.	Principes	227
III.	Montant	228
IV.	But	228
V.	Restitution	229
	3. Garantie du salaire	
	Art. 323b	230
I.	Généralités	231
II.	Paiement	232
III.	Décompte	234
IV.	Compensation	235
V.	Accords sur l'utilisation du salaire	237
	III. Salaire en cas d'empêchement de travailler	
	1. En cas de demeure de l'employeur	
	Art. 324	239
I.	Conditions de la demeure de l'employeur	240
II.	Conséquences de la demeure	244
III.	Fin de la demeure	247
	2. En cas d'empêchement du travailleur	
	a. Principe	
	Art. 324a	248
I.	Généralités	251
II.	Régime de base	251
III.	Régimes conventionnels	263
	b. Exceptions	
	Art. 324b	279
I.	Généralités	280
II.	Empêchements de travailler couverts par une assurance obligatoire	282

III.	Obligation pour l'employeur de verser des prestations durant le délai d'attente.....	285
IV.	Coordination avec l'art. 324a CO.....	285
	IV. Cession et mise en gage de créances	
	Art. 325	286
I.	But et histoire de la règle.....	287
II.	Nullité de la cession à titre de garantie ou mise en gage de salaires futurs (al. 2).....	287
III.	Garantie d'une obligation d'entretien (al. 1).....	288
	V. Travail aux pièces ou à la tâche	
	1. Fourniture de travail	
	Art. 326	291
I.	Généralités.....	292
II.	Obligation de fournir du travail.....	292
	2. Salaire	
	Art. 326a	295
I.	Généralités.....	295
II.	Taux du salaire.....	296
	VI. Instruments de travail, matériaux et frais	
	1. Instruments de travail et matériaux	
	Art. 327	297
I.	Généralités.....	297
II.	Instruments de travail et matériaux.....	298
	2. Frais	
	a. En général	
	Art. 327a	301
I.	Généralités.....	302
II.	Frais.....	303
III.	Mode de remboursement.....	311
IV.	Interdiction de mettre les frais à la charge du travailleur.....	313
	b. Véhicule à moteur	
	Art. 327b	315
I.	Généralités.....	316
II.	Conditions d'utilisation du véhicule.....	316
III.	Frais courants d'usage et d'entretien.....	317
IV.	Autres frais.....	318
V.	Infractions aux règles de la circulation.....	319
VI.	Dommages matériels.....	319

	c. Échéance	
	Art. 327c	321
I.	Généralités	321
II.	Décompte	322
III.	Échéance	322
IV.	Prescription	324
V.	Avances.....	324
	 VII. Protection de la personnalité du travailleur	
	1. En général	
	Art. 328	326
I.	Généralités	329
II.	Protection de la personnalité des travailleurs (art. 328 al. 1 CO).....	332
III.	Protection de la vie, de la santé et de l'intégrité personnelle (art. 328 al. 2 CO)	339
IV.	Principaux cas d'application	345
V.	Voies de droit.....	367
VI.	Responsabilité contractuelle de l'employeur	371
	 2. Communauté domestique	
	Art. 328a	388
I.	Généralités	389
II.	Notion de communauté domestique.....	393
III.	Nourriture et logement (art. 328a al. 1 CO).....	394
IV.	Soins et secours médicaux (art. 328a al. 2 et 3 CO).....	395
	 3. Lors du traitement de données personnelles	
	Art. 328b	397
I.	Généralités	400
II.	Traitement de données par l'employeur : marche à suivre.....	407
III.	Principaux cas d'application	423
IV.	Voies de droit.....	454
	 VIII. Congés et vacances	
	1. Congés hebdomadaire et usuels	
	Art. 329	463
I.	Généralités	464
II.	Congés hebdomadaires et temps libre quotidien.....	465
III.	Jours fériés	467
IV.	Congés usuels	470

2. Vacances	
a. Durée	
Art. 329a	475
I. Généralités	476
II. Durée des vacances	478
III. Impossibilité de bénéficier du droit aux vacances.....	482
b. Réduction	
Art. 329b	487
I. Généralités	489
II. Réduction pendant une année de service complète	490
III. Réduction pendant une année de service incomplète	496
IV. Dérégation au régime légal	497
c. Continuité et date	
Art. 329c	499
I. Généralités	500
II. Dates des vacances.....	501
III. Fixation des vacances par décision unilatérale de l'employeur.....	505
IV. Prise de vacances par décision unilatérale du travailleur	508
V. Déplacement et interruption des vacances	510
VI. Prescription du droit aux vacances.....	511
d. Salaire	
Art. 329d	514
I. Généralités	515
II. Contenu du salaire afférent aux vacances	516
III. Inclusion du salaire afférent aux vacances dans le salaire périodique	522
IV. Solde de vacances à prendre à l'issue des rapports de travail	525
V. Excédent de vacances prises à l'issue des rapports de travail	528
VI. Emploi du temps et devoir de fidélité durant les vacances.....	530
3. Congé pour les activités de jeunesse extra-scolaires	
Art. 329e	533
I. Généralités	534
II. Conditions d'octroi et étendue du congé-jeunesse	535
III. Distinction entre le congé-jeunesse et les vacances	536
4. Congé de maternité	
Art. 329f	538
I. Généralités	539
II. Début, durée et fin du congé maternité	540

III.	Rémunération du congé maternité	541
IV.	Autres dispositions applicables au congé maternité.....	544
5. Congé de maternité		
	Art. 329g	545
I.	Généralités	546
II.	Historique.....	547
III.	Égalité entre femmes et hommes	548
IV.	Conditions et modalités d’octroi du congé de paternité.....	548
V.	Droit au salaire et relation avec le régime APG	558
VI.	Questions particulières.....	559
VII.	Coordination avec les CCT antérieures.....	563
VIII.	Relation avec le droit européen.....	564
6. Congé pour la prise en charge de proches		
	Art. 329h	566
I.	Généralités	567
II.	Historique.....	567
III.	Cercle des bénéficiaires	567
IV.	Cercle des proches	568
V.	Motifs justifiant l’octroi du congé.....	569
VI.	Preuve des motifs justifiant l’octroi du congé.....	571
VII.	Durée et modalités du congé.....	571
VIII.	Paiement du salaire durant le congé.....	573
IX.	Relation avec l’art. 324a CO.....	574
X.	Relation avec l’art. 329i CO	575
XI.	Relation avec l’art. 36 al. 3 et 4 LTr	575
XII.	Abus du droit au congé	576
XIII.	Protections contre le licenciement en relation avec le congé	577
XIV.	Caractère impératif du droit au congé.....	578
7. Congé pour la prise en charge d’un enfant gravement atteint dans sa santé en raison d’une maladie ou d’un accident		
	Art. 329i	579
I.	Généralités	580
II.	Historique.....	581
III.	Coordination avec le régime des APG	581
IV.	Cercle des parents ayants droit.....	582
V.	Enfant mineur gravement atteint dans sa santé	583
VI.	Délai-cadre de dix-huit mois.....	584
VII.	Durée du congé	585
VIII.	Répartition du congé entre les parents	585
IX.	Formes et modalités du congé.....	588

X.	Dates du congé.....	588
XI.	Droit au salaire et coordination avec le régime des APG.....	590
XII.	Protection contre le licenciement en temps inopportun	591
XIII.	Caractère impératif du droit au congé.....	592

8. Congé d'adoption

	Art. 329j	593
I.	Généralités	594
II.	Historique.....	594
III.	Mention des travailleuses et travailleurs	595
IV.	Coordination avec le régime des APG	596
V.	Cercle des ayants droit	596
VI.	Délai-cadre et durée du congé d'adoption.....	598
VII.	Formes et modalités du congé.....	599
VIII.	Dates du congé.....	601
IX.	Droit au salaire et coordination avec le régime des APG.....	603
X.	Caractère impératif du droit au congé.....	604

IX. Autres obligations

1. Sûreté

	Art. 330	605
I.	Généralités	606
II.	De la nature et de l'étendue de la sûreté.....	607
III.	Des règles liées à la conservation de la sûreté par l'employeur (al. 1)...	609
IV.	De la restitution de la sûreté (al. 2 et 3)	610
V.	Du cas de la faillite de l'employeur (al. 4).....	612

2. Certificat

	Art. 330a	613
I.	Généralités	614
II.	Du moment de l'établissement du certificat de travail (al. 1)	615
III.	De la forme du certificat de travail	616
IV.	Du contenu du certificat de travail (al. 1).....	618
V.	De l'attestation de travail (al. 2).....	626
VI.	De la responsabilité de l'employeur qui établit un certificat de travail inexact ou trompeur	627
VII.	Des différentes actions à disposition du travailleur.....	628
VIII.	Des références (verbales) données en sus du certificat de travail	632

3. Obligation d'informer

	Art. 330b	634
I.	Généralités	635
II.	Des conditions du devoir d'information (al. 1)	636
III.	De l'étendue du devoir d'information (al. 1)	637

IV.	Du moment de l'information (al. 1 et 2)	639
V.	De la sanction en cas de violation du devoir d'information	640
D. Prévoyance en faveur du personnel		
I. Obligations de l'employeur		
Art. 331		643
I.	Généralités à propos des art. 331 à 331f CO	646
II.	Les obligations incombant à l'employeur	653
III.	Procédure	659
II. Début et fin de la prévoyance		
Art. 331a		662
I.	Généralités	663
II.	Le début de la prévoyance (al. 1, 1 ^{ère} phrase)	663
III.	La fin de la prévoyance (al. 1, 2 ^e phrase)	665
IV.	Le maintien de la prévoyance (al. 2 et 3)	667
V.	Le sort de la prestation libre passage	669
III. Cession et mise en gage		
Art. 331b		670
I.	Généralités	670
II.	Les actes interdits	671
III.	L'exigibilité des prestations de prévoyance	674
IV. Réserves pour raisons de santé		
Art. 331c		675
I.	Généralités	676
II.	L'émission d'une réserve pour raisons de santé	677
III.	La réticence	681
V. Encouragement à la propriété du logement		
1. Mise en gage		
2. Versement anticipé		
3. Limitations en cas de découvert de l'institution de prévoyance		
Art. 331d, e et f		684
I.	Remarques préliminaires aux art. 331d, 331e et 331f CO	690
II.	L'acquisition d'un logement	691
III.	Les modalités de l'utilisation de l'avoir de prévoyance	693
IV.	Les limites à l'exercice du droit	697
V.	L'influence de la situation familiale	699
VI.	Le traitement fiscal de l'encouragement à la propriété du logement	702

VII.	L'aliénation du logement acquis au moyen de la prévoyance professionnelle	702
	E. Droit sur des inventions et des designs	
	Art. 332	704
I.	Généralités	706
II.	Incidences de la typologie des inventions/designs concernés par l'art. 332 CO sur l'appartenance du droit au brevet	710
III.	Classification des inventions/designs de travailleurs	711
	F. Transfert des rapports de travail	
	1. Effets	
	Art. 333	716
I.	Généralités	719
II.	Notions d'entreprise et de transfert d'entreprise	722
III.	Transfert automatique et maintien des droits	726
IV.	Opposition du travailleur	729
V.	Convention collective de travail.....	731
VI.	Responsabilité solidaire	732
VII.	Transfert individuel du travailleur	734
VIII.	Résiliation des rapports de travail et sanctions	735
	2. Consultation de la représentation des travailleurs	
	Art. 333a	737
I.	Généralités	738
II.	Information	738
III.	Consultation.....	739
IV.	Particularités de la LFus.....	740
V.	Sanctions.....	742
	3. Transfert d'entreprise pour cause d'insolvabilité	
	Art. 333b	743
I.	Généralités	743
II.	Cas	744
III.	Solutions	745
	G. Fin des rapports de travail	
	I. Contrat de durée déterminée	
	Art. 334	747
I.	Généralités	748
II.	Le contrat de durée déterminée (art. 334 al. 1 CO).....	749

III.	La reconduction du contrat de durée déterminée (art. 334 al. 2 CO)	758
IV.	Les contrats de durée déterminée de plus de dix ans (art. 334 al. 3 CO)	762
II. Contrat de durée indéterminée		
1. Congé en général		
	Art. 335	764
I.	Généralités	765
II.	Résiliation unilatérale	766
III.	L'accord de résiliation	774
IV.	Congé-modification	776
V.	Libération de l'obligation de travailler pendant le délai de congé	778
VI.	Motivation du congé (al. 2).....	781
2. Délais de congé		
a. En général		
	Art. 335a	783
I.	Principe de parité	784
II.	Exception de l'al. 2	786
b. Pendant le temps d'essai		
	Art. 335b	788
I.	Généralités sur le temps d'essai	789
II.	Durée du temps d'essai	790
III.	Effets du temps d'essai	795
IV.	Contrat de durée déterminée	797
c. Après le temps d'essai		
	Art. 335c	799
I.	Généralités	800
II.	Délais et termes légaux	801
III.	Délais et termes contractuels.....	801
IV.	Prolongation du délai en cas de paternité.....	803
V.	Inobservation des délais	804
VI.	Résiliation avant l'entrée en service.....	805
II^{bis}. Licenciement collectif		
1. Définition		
	Art. 335d	807
I.	Généralités relatives aux dispositions sur le licenciement collectif (art. 335d à 335g CO)	809
II.	La notion légale du licenciement collectif (art. 335d CO).....	813

2. Champ d'application		
	Art. 335e	821
I.	Généralités	821
II.	Contrats de durée déterminée (al. 1)	821
III.	Exclusions du champ d'application (al. 2).....	822
3. Consultation de la représentation des travailleurs		
	Art. 335f	825
I.	Généralités	826
II.	L'obligation de consulter (al. 1 à 3).....	826
III.	Obligation d'informer l'office cantonal du travail (al. 4).....	845
4. Procédure		
	Art. 335g	846
I.	Généralités	847
II.	L'intervention de l'office cantonal du travail (al. 1 à 3)	847
III.	Échéance des rapports de travail en cas de licenciement collectif (al. 4).....	849
5. Plan social		
a. Définition et principes		
	Art. 335h	852
I.	Généralités	852
II.	Notion de plan social (al. 1).....	853
III.	Coordination des procédures.....	853
IV.	Nature et effets juridiques du plan social.....	856
V.	Le contenu du plan social.....	859
b. Obligation de négocier		
	Art. 335i	863
I.	Généralités	864
II.	Conditions de l'obligation de négocier et conclure un plan social (al. 1 et 2).....	864
III.	Partenaires de négociation de l'employeur (al. 3).....	866
IV.	Le recours à des experts (al. 4).....	869
c. Plan social établi par sentence arbitrale		
	Art. 335j	870
I.	Généralités	870
II.	Conditions de l'intervention d'un tribunal arbitral (al. 1).....	871
III.	La procédure d'arbitrage.....	873
IV.	Effets juridiques de la sentence arbitrale (al. 2).....	876

	d. Licenciement collectif pendant une procédure de faillite ou de concordat	
	Art. 335k	877
I.	Généralités	877
II.	Exclusions du champ d'application	877
	III. Protection contre les congés	
	1. Résiliation abusive	
	a. Principe	
	Art. 336	880
I.	Généralités	884
II.	Notion de congé abusif	888
III.	Cas de résiliation abusive expressément prévus dans la loi (art. 336 al. 1 et 2 CO)	895
IV.	Pandémie du Covid-19 et résiliation abusive	918
V.	Cas de résiliation abusive consacrés par la jurisprudence	921
VI.	Motifs légitimes de licenciement	929
	b. Sanction	
	Art. 336a	933
I.	Généralités	934
II.	Nature de l'indemnité (art. 336a al. 1 CO)	936
III.	Montant de l'indemnité (art. 336a al. 2 et 3 CO)	937
IV.	Autres prétentions découlant du congé	945
V.	Dommages-intérêts dus à un autre titre (art. 336a al. 2 in fine CO)	946
	c. Procédure	
	Art. 336b	948
I.	Généralités	949
II.	Opposition au congé par écrit (art. 336b al. 1 CO)	950
III.	Action en justice (art. 336b al. 2 CO)	957
	2. Résiliation en temps inopportun	
	a. Par l'employeur	
	Art. 336c	961
I.	Généralités	964
II.	Champ d'application	968
III.	Périodes de protection (al. 1)	970
IV.	Conséquences	980

	b. Par le travailleur	
	Art. 336d	983
I.	Généralités	983
II.	Contenu.....	984
	IV. Résiliation immédiate	
	1. Conditions	
	a. Justes motifs	
	Art. 337	986
I.	Généralités	992
II.	Justes motifs.....	1001
III.	Problèmes particuliers.....	1023
IV.	Conditions liées à l'exercice	1030
V.	Effets.....	1035
VI.	Caractère de la norme	1036
	b. Insolvabilité de l'employeur	
	Art. 337a	1038
I.	Généralités	1039
II.	La protection des créances du travailleur selon le CO	1040
III.	La protection des créances du travailleur selon la LP	1041
IV.	La protection des créances du travailleur selon la LACI.....	1044
	2. Conséquences	
	a. Résiliation justifiée	
	Art. 337b	1046
I.	Généralités	1047
II.	Prétentions de l'employeur	1048
III.	Prétentions du travailleur	1049
IV.	Les autres cas (art. 337b al. 2 CO).....	1051
V.	Caractère de la norme	1052
	b. Résiliation injustifiée	
	Art. 337c	1054
I.	Généralités	1056
II.	Dommages-intérêts	1059
III.	Imputations	1065
IV.	Pénalité	1067
V.	Autres dommages.....	1069
VI.	Exigibilité et prescription.....	1070
VII.	Caractère de la norme	1070

	c. Non-entrée en service ou abandon injustifié de l'emploi	
	Art. 337d	1072
I.	Généralités	1074
II.	Dommages-intérêts et réparation	1078
III.	Sanctions	1080
IV.	Droit comparé	1080
V.	Caractère de la norme	1081
	V. Décès du travailleur ou de l'employeur	
	1. Décès du travailleur	
	Art. 338	1082
I.	Généralités	1083
II.	Effets du décès du travailleur sur le contrat	1083
	2. Décès de l'employeur	
	Art. 338a	1086
I.	Généralités	1087
II.	Effets du décès de l'employeur sur le contrat	1087
	VI. Conséquences de la fin du contrat	
	1. Exigibilité des créances	
	Art. 339	1089
	2. Restitution	
	Art. 339a	1095
	3. Indemnité à raison de longs rapports de travail	
	a. Conditions	
	Art. 339b	1100
	b. Montant et échéance	
	Art. 339c	1105
	c. Prestations de remplacement	
	Art. 339d	1108
	VII. Prohibition de faire concurrence	
	1. Conditions	
	Art. 340	1110
I.	Généralités	1112
II.	Champ d'application	1114
III.	Contenu de la clause d'interdiction de concurrence	1116
IV.	Conditions de validité (al. 1 et 2)	1117

2. Limitations		
	Art. 340a	1124
I.	Généralités	1125
II.	Limitations à la prohibition de faire concurrence (al. 1)	1126
III.	Réduction par le juge (al. 2).....	1129
3. Conséquences des contraventions		
	Art. 340b	1132
I.	Généralités	1133
II.	Conséquences des contraventions	1134
4. Fin		
	Art. 340c	1143
I.	Généralités	1144
II.	Motifs mettant fin à la prohibition	1145
H. Impossibilité de renoncer et prescription		
	Art. 341	1151
I.	Généralités	1152
II.	Impossibilité de renoncer aux créances impératives découlant de la loi ou d'une convention collective durant les rapports de travail ou le mois suivant leur terme (al. 1).....	1153
III.	Prescription des créances découlant du contrat de travail (al. 2).....	1163
I. Réserve en faveur du droit public ; ses effets de droit civil		
	Art. 342	1166
I.	Généralités	1168
II.	Deux réserves en faveur du droit public (al. 1er).....	1170
III.	Justiciabilité civile du droit de protection des travailleuses et des travailleurs (al. 2).....	1182
	Art. 343	1187
Chapitre II : Des contrats individuels de travail à caractère spécial		
A. Du contrat d'apprentissage		
I. Définition et formation		
1. Définition		
	Art. 344	1188
I.	Généralités	1189
II.	Articulation avec le droit public fédéral.....	1190
III.	Caractéristiques du contrat d'apprentissage	1191
IV.	Délimitations.....	1192

	2. Formation et objet	
	Art. 344a	1194
I.	Formation du contrat.....	1195
II.	Contenu.....	1197
	II. Effets	
	1. Obligations spéciales de la personne en formation et de son représentant légal	
	Art. 345	1203
I.	Obligations de la personne en formation (art. 345 al. 1 CO).....	1203
II.	Conséquences en cas de violation.....	1204
III.	Devoir de la représentation légale (art. 345 al. 2 CO).....	1205
	2. Obligations spéciales de l'employeur	
	Art. 345a	1207
I.	Obligations de la partie employeuse	1208
II.	Conséquences en cas de violation.....	1212
	III. Fin du contrat	
	1. Résiliation anticipée	
	Art. 346	1214
I.	Généralités	1215
II.	Résiliation ordinaire pendant le temps d'essai (art. 346 al. 1 CO).....	1215
III.	Résiliation avec effet immédiat pour justes motifs (art. 346 al. 2 CO) ..	1216
IV.	Conséquences d'une résiliation anticipée	1219
	2. Certificat d'apprentissage	
	Art. 346a	1221
	B. Du contrat d'engagement des voyageurs de commerce	
	I. Définition et formation	
	1. Définition	
	Art. 347	1223
I.	Des règles applicables aux voyageurs de commerce.....	1225
II.	Du contrat d'engagement des voyageurs de commerce	1228
III.	Des parties au contrat.....	1234
	2. Formation et objet	
	Art. 347a	1236
I.	Généralités	1237
II.	Des clauses devant revêtir la forme écrite (al. 1)	1238
III.	Des clauses orales et/ou tacites (al. 3).....	1240
IV.	De la sanction de la violation d'une règle de forme (al. 2)	1240